

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 juin 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN
Membres excusés : M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir MME DILLENSEGER) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. BORDAT) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir MME MASLOUHI) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

OBJET DE LA DELIBERATION

Exercice 2014 - Affectation des résultats

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application des règles édictées par l'instruction budgétaire et comptable M14, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats qui se dégagent du budget principal et de chacun des budgets annexes, à la clôture de l'exercice 2014.

Le Compte Administratif 2014 que vous venez d'approuver a, en effet, permis de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement, d'autre part, les restes à réaliser qui seront repris dans le Budget Supplémentaire 2015. Je vous précise que le résultat de la section de fonctionnement qui apparaît au Compte Administratif et sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice augmenté du résultat reporté à la section de fonctionnement de l'exercice antérieur.

Je rappelle que ce résultat englobant ces écritures exceptionnelles doit être affecté par ordre de priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- à la couverture du besoin de financement des restes à réaliser
- pour le solde, en excédents de fonctionnement reportés, pour financer des dépenses nouvelles, ou en une dotation complémentaire en réserves.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, après avoir pris connaissance des résultats qui se dégagent à la clôture de l'exercice 2014 du budget principal ainsi que de chacun des budgets annexes, de bien vouloir décider de leur affectation, dans les conditions suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Excédent de fonctionnement 2014	22 184 741,42 €
Solde d'investissement	5 852 253,97 €
<i>D/001 - besoin de financement</i>	<i>0,00 €</i>
<i>R/001 - excédent</i>	<i>5 852 253,97 €</i>
Solde des restes à réaliser d'investissement	-15 613 310,39 €
<i>RAR dépenses</i>	<i>16 616 030,39 €</i>
<i>RAR recettes</i>	<i>1 002 720,00 €</i>
Besoin de financement en investissement (y compris RAR)	-9 761 056,42 €
AFFECTATION en 2015	
1) Affectation au R/1068	9 761 056,42 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	12 423 685,00 €

BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

Excédent de fonctionnement 2014	0,00 €
Solde d'investissement	1 221 450,73 €
<i>D/001 - besoin de financement</i>	<i>0,00 €</i>
<i>R/001 - excédent</i>	<i>1 221 450,73 €</i>
Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
<i>RAR dépenses</i>	<i>0,00 €</i>
<i>RAR recettes</i>	<i>0,00 €</i>
Excédent de financement en investissement (y compris RAR)	1 221 450,73 €
AFFECTATION en 2015	
1) Affectation au R/1068	0,00 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	0,00 €

L'excédent d'investissement (1 221 450,73 €) sera incorporé en 2015 à celui du budget principal de la ville.

Les éléments d'actif et de passif intégrés au cours de la journée complémentaire 2014 au budget principal de la ville suite à la décision de suppression de son budget annexe du Stationnement motivée par le transfert de compétences à la communauté urbaine seront mis à disposition de cette dernière, au cours de l'année 2015, au sein de son budget annexe dédié "Parkings en ouvrages" ouvert au début de l'exercice 2015 en raison de l'exercice par le Grand Dijon de la compétence "parcs et aires de stationnement" à compter du 1er janvier 2015.

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

Excédent de fonctionnement 2014	263 023,52 €
Solde d'investissement	-229 762,39 €
<i>D/001 - besoin de financement</i>	<i>-229 762,39 €</i>
<i>R/001 - excédent</i>	<i>0,00 €</i>
Solde des restes à réaliser d'investissement	-33 261,13 €
<i>RAR dépenses</i>	<i>33 261,13 €</i>
<i>RAR recettes</i>	<i>0,00 €</i>
Excédent de financement en investissement (y compris RAR)	-263 023,52 €
AFFECTATION en 2015	
1) Affectation au R/1068	263 023,52 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	0,00 €

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC CLEMENCEAU BOUDRONNEE

Excédent de fonctionnement 2014	0,00 €
Solde d'investissement	0,00 €
<i>D/001 - besoin de financement</i>	<i>0,00 €</i>
<i>R/001 - excédent</i>	<i>0,00 €</i>
Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
<i>RAR dépenses</i>	<i>0,00 €</i>
<i>RAR recettes</i>	<i>0,00 €</i>
Excédent de financement en investissement (y compris RAR)	0,00 €
AFFECTATION en 2015	
1) Affectation au R/1068	0,00 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	0,00 €

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 46

Contre : 13